

Brevet de Technicien Supérieur Aéronautique



Toute personne souhaitant devenir technicien ne aéronautique.



OBJECTIFS

Le titulaire du BTS Aéronautique exerce dans les entreprises de maintenance, les compagnies aériennes, les constructeurs, les équipementiers, etc. Il participe à toutes les étapes de l'ingénierie (organisation, conception, vérification, etc.). Il intervient en production pour contrôler, adapter et mettre au point les systèmes et les équipements embarqués et assure la relation technique entre le constructeur ou l'entreprise de maintenance et les clients.





> Enseignement général

Anglais, culture générale, mathématiques, sciences, économie, etc.

> Enseignement professionnel

Étude fonctionnelle, étude de l'aéronef, procédés et processus d'assemblage, de modification et de maintenance des aéronefs, législation et maintien de navigabilité, etc.

> Travaux pratiques

Dépannage, aérodynamique, thermodynamique, etc.

Code RNCP : RNCP38576 Code diplôme : 32025302

Certificateur : ministère de l'Enseignement

supérieur et de la recherche

Date d'enregistrement: 23/01/2024

Brevet de Technicien Supérieur Aéronautique

DURÉE

- > 24 mois
- > 1460 heures

PRÉREQUIS

- Âge: 16 à 29 ans (au-delà pour les personnes reconnues RQTH)
- > Diplôme industriel de niveau V
- Baccalauréat Professionnel
 Aéronautique / Industriel / S ou STI
- > Casier judiciaire vierge

PÉDAGOGIE

> En présentiel, alternance en moyenne de 2 semaines en entreprise et 2 semaines à l'AFMAÉ

DISPOSITIF D'ACCÈS

Contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, dispositif Pro A pour les salariés en mobilité

ÉVALUATION ET VALIDATION

 Contrôle en cours de formation et Épreuves ponctuelles (Éducation Nationale)

POURSUITE D'ÉTUDES

- > Licence Professionnelle Aéronautique
- Écoles d'ingénieurs industriels ou aéronautiques



Liberté Égalité Exsternité



Plus d'infos en vidéo



Renseignements et inscription : infoscandidature@afmae.fr



Part 147 FR 00023